



MUNICIPALITÉ
Notre-Dame-de-la-Merci

AVIS PUBLIC

Demandes de dérogation mineure

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de ladite municipalité qui aura lieu le 13 août 2021 à 19 :30 à la salle communautaire située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci à Notre-Dame-de-la-Merci et, simultanément en visioconférence, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

➤ **Dérogation mineure # DM-2021-05 – 3363, chemin Saint-Guillaume**

La nature et les effets de la dérogation mineure demandés sont d'autoriser l'installation d'un quai d'une superficie totale de 26,76 mètres carrés et d'une longueur totale de 12,20 mètres sur le littoral du lac Ouareau;

Suite aux mesures adoptées par le gouvernement du Québec, un arrêté ministériel a ordonné la suspension de toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyen.

En conséquence, toute personne intéressée peut soumettre ses observations écrites au plus tard le 13 août 2021 à 16 h 00 à l'attention de madame Martine Bélanger par courriel à l'adresse martine.dga@mun-ndm.ca.

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce 28^e jour du mois de juillet deux mille vingt et un.

Martine Bélanger, directrice générale adjointe